



LABEL
EXCELLENCE

www.label-excellence.com

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION



Dépendance

AVERTISSEMENTS

Ce comparatif recense exclusivement des contrats dépendance en cours de commercialisation. Il a été réalisé en fonction de la documentation (conditions générales, documentation commerciale, convention d'assistance) en notre possession lors de son édition. Les caractéristiques des contrats dépendance présentés ici sont d'ailleurs susceptibles d'avoir évolué depuis la parution. Les divers contrats dépendance du marché sont l'objet d'évolutions, d'améliorations et d'innovations constantes. Notre méthode s'appuyant principalement sur la comparaison d'une offre par rapport à l'ensemble des offres du marché à un moment T, les contrats dont les caractéristiques n'ont pas été améliorées d'une année sur l'autre courent le risque de se voir mécaniquement attribuer des notes inférieures à celles de l'année précédente.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DÉPENDANCE

Plusieurs niveaux de prestations (fonction du niveau de dépendance couvert ou des prestations incluses) peuvent être proposés. Quand le contrat propose plusieurs niveaux de couverture, nous avons analysé trois niveaux de prestations : dépendance totale, dépendance totale et partielle et dépendance totale, partielle et légère. La note des formules analysées est une moyenne pondérée des notes décrites ci-dessous. À noter que deux types de contrats coexistent sur le marché : les contrats de prévoyance et les contrats d'épargne. Seuls les contrats ne proposant que des formules prévoyance seront analysés dans ce comparatif. La note du contrat est égale à la moyenne des notes obtenues par chacune des formules analysées ou à la note de la formule étudiée si seul un niveau de prestation est proposé. Les contrats dont la note globale figure en tête du marché se voient attribuer le Label d'Excellence de notre rédaction.

ACCESSIBILITÉ/SOUPLESSE (Coef.1)

Plusieurs items entrent en considération :

Limites d'âges (coef.3) : plus les âges maximums à la souscription sont étendus, meilleure est la note.

Formalités médicales (coef.2) : nous avons créé deux profils de simulation. Le premier, un assuré de 55 ans ayant souscrit une rente d'un montant de 700 € ou un capital de 50 000 €. Le second, un assuré de 66 ans ayant souscrit le même montant de rente ou de capital. Les notes maximales ont été attribuées aux contrats ayant les formalités les plus simplifiées pour ces deux profils. Plus les formalités sont denses et approfondies, plus la note obtenue est basse. La note « Accessibilité/Souplesse » est une moyenne pondérée des notes décrites ci-dessus.

ÉTENDUE DE LA COUVERTURE (Coef.10)

Divers items de notation sont pris en compte :

Évaluation de la dépendance (coef.10) : elle a été analysée pour chaque formule à la fois pour la dépendance physique et pour la dépendance psychique. Pour la dépendance physique, les contrats retenant les seules grilles AGGIR ou AVQ obtiennent la meilleure note. Pour la dépendance psychique, les contrats complétant l'évaluation à l'aide des tests Blessed ou Folstein obtiennent le maximum de points.

Délai de carence (coef.7) : les délais de carence en cas de maladie physique et en cas de maladie psychique sont positionnés sur le marché. Plus les délais sont réduits, plus les notes sont élevées.

Caractéristiques de la rente ou du capital dépendance (coef.8) : les contrats prévoyant le versement d'une rente en cas de dépendance obtiennent des points. Des points supplémentaires sont ensuite attribués en fonction de l'application ou non d'un délai de franchise, du type de franchise, du niveau de dépendance déclenchant le versement, du taux de rente ou de capital versé en dépendance totale et partielle.

Présence et caractéristiques du capital équipement ou supplémentaire (coef.5) : nous définissons le capital équipement comme un capital devant être obligatoirement affecté à l'aménagement du domicile de l'assuré. Le capital supplémentaire est versé dès l'état de dépendance requis au contrat et l'assuré en dispose librement. Les contrats en rente prévoyant le versement d'un capital supplémentaire ou équipement obtiennent des points. Des points supplémentaires sont ensuite attribués en fonction du montant de capital versé, de l'application ou non d'un délai de franchise, du niveau de dépendance déclenchant le versement, du taux de capital versé selon le niveau de dépendance concerné.

Capital fracture (coef.1) : si le contrat propose un capital fracture, des points sont accordés.

Capital décès/obsèques (coef.1) : si le contrat propose un capital décès ou obsèques, des points sont accordés.

Revalorisation des prestations (coef.3) : si le contrat prévoit la revalorisation des prestations, des points sont accordés.

Mise en réduction des garanties (coef.3) : des points sont attribués aux contrats qui proposent une mise en réduction et le nombre d'années d'adhésion nécessaire est également positionné sur le marché.

Couverture de la dépendance légère (coef.2) : nous accordons des points pour chaque niveau de dépendance couvert.

La note « Étendue de la couverture » est une moyenne pondérée des notes décrites ci-dessus.

L'ASSISTANCE (Coef.2,5)

Nous analysons les prestations d'assistance destinées à l'assuré dépendant et celles destinées à l'aidant. Si les prestations suivantes sont proposées, des points sont accordés. Ces points sont majorés si une prise en charge financière est proposée pour certaines prestations. De même, le moment à partir duquel la prestation est accordée (dès l'adhésion, en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, à partir de la dépendance totale, partielle ou légère, uniquement en cas d'hospitalisation...) conditionne la note.

Pour l'assuré dépendant, les prestations étudiées sont les suivantes : information vie pratique, informations spécifiques à l'état de dépendance, téléassistance, bilan de prévention mémoire, soutien de la mémoire, livraison de médicaments, portage de repas, aide aux déplacements, coiffeur à domicile, venue d'un proche, garde malade, aide ménagère, garde d'animaux, adaptation du domicile, matériel médical, départ en établissement spécialisé, déménagement de l'assuré, autres garanties.

Pour l'assuré aidant ou l'aidant simplement bénéficiaire, les prestations étudiées sont les suivantes : accompagnement social (informations, démarches, constitution de dossiers...), formation au rôle d'aidant, aide à la recherche de fournisseurs pour l'achat du matériel médical et de produits de soins, de structure d'accueil, aide juridique (à la signature de contrat avec un établissement, en cas de litige lié à la dépendance), panier de services à la personne, garde et transfert des animaux domestiques, bilan initial de la situation de dépendance, bilan d'adaptation du domicile, bilan de suivi de la situation de dépendance, assistance psychologique, répit de l'aidant.

TARIFS — CONTRATS DE PRÉVOYANCE (Coef.2)

Les formules sont comparées entre elles selon leur niveau de couverture. Pour chaque formule, nous étudions les tarifs applicables en 2022 pour une rente mensuelle de 500 €, de 900 € et de 1 500 € pour une adhésion à 60 ans, 65 ans et 70 ans. Nous déterminons le coût pour un euro de rente pour l'ensemble des simulations étudiées et positionnons les résultats sur le marché. Plus le coût est réduit, plus la note est élevée.

LES PRODUITS ANALYSÉS EN 2024

PREFON – PREFON DEPENDANCE
ALLIANZ – LIBRE INDEPENDANCE 2
MUTEX – EDEO
BANQUE POPULAIRE – AUTONOMIS
CAISSE D'ÉPARGNE – ASSISTANCE VIE
SOCIETE GENERALE – GARANTIE AUTONOMIE SENIOR
ALPTIS – GARANTIE DEPENDANCE
MACIF – GARANTIE AUTONOMIE ET DEPENDANCE
FAPES DIFFUSION – DEPENDANCE ASAC
CIC / CREDIT MUTUEL – PLANS AUTONOMIE
AG2R LA MONDIALE – ASSURANCE AUTONOMIE
CREDIT AGRICOLE – VERS L'AUTONOMIE
MNH – MNH AUTONOMIE
MGEFI – PLURIO DEPENDANCE